

Gestion de la
classe

Motivation

Perfectionnement
de la langue

Évaluation

Responsabilités
professionnelles

Les ÉFM offrent un appui financier afin de permettre à ses membres de se rencontrer durant l'année pour discuter de questions se rapportant à l'enseignement et pour observer les techniques d'enseignement de l'un.e et de l'autre en salle de classe. Pour ce faire, nous vous encourageons à développer un projet de jumelage qui répond bien à vos besoins, et à nous le soumettre. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire de demande d'aider financière que vous pouvez télécharger à : <https://efm-mts.org/perfectionnement-professionnelle/jumelage/>. Les demandes seront considérées dans l'ordre de réception au secrétariat ÉFM, jusqu'à l'épuisement des fonds alloués pour ce projet.

Vous avez une idée, mais pas de partenaire? Soumettez quand même votre demande et nous tenterons de vous jumeler en tenant compte de vos besoins.

NOTE : Étant donnée l'incertitude créée par la pandémie du virus de la Covid-19, il y aura possibilité que vos rencontres puissent avoir lieu en format virtuel cette année!

Frais d'inscription, de suppléance, de déplacement et de séjour

Si votre projet est accepté, l'inscription au programme sera gratuite. Vos dépenses de suppléance, de déplacement, de repas, et d'hébergement seront également remboursées selon les politiques de remboursement de dépenses de la Manitoba Teachers' Society (voir les détails ci-dessous).

Politiques de remboursement de dépenses

1. TRANSPORT

- | | |
|------------------------------------|--|
| Automobile | <ul style="list-style-type: none"> ■ 0,59 \$ le kilomètre
(Ce taux de remboursement pourrait changer.) ■ 0,03 \$ le kilomètre pour chaque passager autorisé. |
| Transport public
(avion, train) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Les coûts de billets de classe économique. |
| Transport terrestre | <ul style="list-style-type: none"> ■ Les coûts réels pour les taxis, limousines, etc. |

2. HÉBERGEMENT

- | | |
|---------------------|---|
| Hôtel – généralités | <ul style="list-style-type: none"> ■ Les coûts d'hébergement si le temps exigé pour votre déplacement excède une heure, et la réunion commence à 9 h ou se termine à 21 h 30 ou plus tard. ■ Les coûts réels (occupation simple) jusqu'à un maximum de 136,01\$ par jour ou si vous partagez votre chambre, 50 pour cent du coût réel (occupation double) jusqu'à un maximum de 68 \$ par jour. |
| Chez la parenté | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réclamez jusqu'à un maximum de 68 \$ par jour; cette réclamation inclut le déplacement du lieu de l'activité à la résidence de votre parenté ou de vos amis et le retour. |

3. REPAS

- Le moindre du coût réel ou de l'indemnité quotidienne.
- L'indemnité quotidienne, y inclus les pourboires, est la suivante : Déjeuner - jusqu'à 15,00 \$; Dîner – jusqu'à 20 \$; Souper – jusqu'à 35 \$
- Ne faites pas demande de remboursement pour les repas fournis.

**Pour de plus amples
renseignements, veuillez
communiquer avec :**

Brahim Ould Baba au
204-831-3066 ou au
1-800-262-8803, poste 266
ou par courriel à
bouldbaba@mbteach.org

ou avec :

Lise Schellenberg au
204-837-4666 ou au
1-866-494-5747, poste 228
ou par courriel
lschellenberg@mbteach.org